

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT
☎ 05 55 29 30 03 📠 05 55 29 39 81
e-mail : mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

Délibérations du Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du 29 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le Vendredi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Septembre 2017, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Etaient Présents : Marc CHEZE, Maire,
Patrick BORDAS, Odile PEYRICAL, Eric DUPAS, Joëlle BLOYER, Maires-Adjoints
Catherine VIERS, Marianne VAREILLE, Patrick THOMAS, Nadine BRISSAUD,
Denis MIRAT, Stéphanie CHASSING, Alain DELAGE, Jocelyne BORDES,
Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Jean-Marc SOLEILHAVOUP, Sandra GUILMARD-VAUJOUR, Conseillers municipaux.

Pouvoirs ont été donnés : Jean-Marc SOLEILHAVOUP à Eric DUPAS, Sandra GUILMARD-VAUJOUR à Patrick BORDAS.

Secrétaire de séance : Patrick BORDAS

Forme de la convocation

St Mexant, le 23 Septembre 2017

Mesdames, Messieurs,
Chers (es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au prochain Conseil Municipal qui se tiendra le :

Vendredi 29 Septembre 2017 à 18 heures 30 mn
dans la salle du « Conseil Municipal et des Cérémonies ».

Comptant sur votre présence et vous remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers (es) Collègues, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Marc CHEZE
Maire

PS : En cas d'empêchement, vous voudrez bien établir un pouvoir à la personne de votre choix. (1 seul pouvoir par mandataire).

ORDRE DU JOUR

- 1** – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission
- 2** – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juillet 2017
- 3** – Modification des Statuts de Tulle Agglo Communauté d'agglomération portant sur les domaines :
 - Compétences obligatoires : modification de la compétence « développement économique » / « participation au développement du haut débit sur le territoire communautaire » comme suit : « développement du haut débit et du très haut débit sur le territoire communautaire »,
 - Compétences facultatives : ajout de la compétence « contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) »
- 4** – Contrat de prévoyance collective maintien de salaire : augmentation du taux de cotisation à compte du 1^{er} Janvier 2018
- 5** – Renouvellement du photocopieur de la Mairie
- 6** – Remboursement de l'avance faite par un Elu pour l'achat de matériel destiné à la Commune
- 7** – Convention avec l'Association LOU LOUBATOU ALSH dans le cadre des activités périscolaires 2017/2018
- 8** – Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont
- 9** – Transfert dans le domaine public communal de la voie privée du lotissement « Bussières » à La chassagne / Cessions de terrains communaux à divers riverains
- 10** – Compte-rendu de la réunion du Centre Communal d'Action sociale du 22 Septembre 2017
- 11** – Questions diverses

*

*

*

*

N° 48– 09/2017 : procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Le Maire de Saint-Mexant,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux,

VU les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant,

VU le courrier de Monsieur Jacques LARUE en date du 24 juillet 2017 portant démission de son mandat de conseiller municipal, reçu en mairie ce même jour,

VU le courrier de Monsieur le Maire de Saint-Mexant, en date du 25 juillet 2017 informant Monsieur le Préfet de la Corrèze de la démission de Monsieur Jacques LARUE,

CONSIDERANT que la démission de Monsieur Jacques LARUE est devenue effective au 24 juillet 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

CONSIDERANT par conséquent que Madame Jocelyne BORDES, candidate suivante sur la liste « SAINT MEXANT TERRE DE GAUCHE, J'Y TIENS ! », dont faisait partie Monsieur Jacques LARUE lors des dernières élections municipales, est désignée pour remplacer ce dernier au conseil municipal,

CONSIDERANT que lors de son entrevue avec Mr le Maire, en date du 29 Juillet 2017, Mme Jocelyne BORDES a accepté cette fonction,

PROCEDE officiellement à l'installation de Madame Jocelyne BORDES née BEZANGER le 25 Octobre 1957 à Tulle, demeurant « Les Alleux – 22, route de Favars à St Mexant, et ce, en remplacement de Monsieur Jacques LARUE.

Mr le Maire lui souhaite, en son nom personnel et au nom de l'assemblée, la bienvenue ainsi qu'un bon retour au sein du Conseil Municipal.

**Après avoir entendu cet exposé,
le CONSEIL MUNICIPAL prend acte :**

➔ de la démission de Monsieur Jacques LARUE,

➔ de l'installation de Madame Jocelyne BORDES en qualité de conseillère municipale à compter de ce jour,

→ de la modification du tableau du conseil tenant compte de cette installation et dont un exemplaire est joint à la présente délibération ; Mme BORDES prenant rang à la suite des Conseillers municipaux élus antérieurement dans l'ordre selon lequel elle a accédé au Conseil.

N° 49- 09/2017 :
Approbation à l'unanimité du procès-verbal
de la séance du 22 juillet 2017

N° 50 – 09/2017 : Modification des Statuts de Tulle Agglo
Communauté d'agglomération portant sur les domaines :
Compétences obligatoires : modification de la compétence
« développement économique » / « participation au
développement du haut débit sur le territoire
communautaire » comme suit : « développement du haut
débit et du très haut débit sur le territoire communautaire »,
Compétences facultatives : ajout de la compétence
« contributions au budget du Service Départemental
d'Incendie et de Secours (SDIS) »

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-MEXANT,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.5211-17, L.5211-20, L.1424-1-1, L.1424-35 et L.1425-1

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo,

Vu les statuts de Tulle agglo actuellement en vigueur,

Vu la délibération du conseil communautaire n°4.1 en date du 3 juillet 2017 approuvant les modifications statutaires suivantes :

- compétences obligatoires : développement économique - « participation au développement du Haut Débit sur le territoire communautaire » modifié comme suit : « développement du Haut Débit et du Très Haut Débit sur le territoire communautaire »,
- compétences facultatives : « contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,

Vu le courrier du Président de Tulle agglo en date du 10 juillet 2017, portant notification de la délibération précitée,

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux des communes membres de Tulle agglo de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de 3 mois suivant notification,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve la modification des statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo conformément au projet ci-annexé ;

2°) charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle agglo.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	13				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

N° 51 – 09/2017 : Avenant au contrat de Prévoyance collective de Maintien de salaire / Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a souscrit un contrat de prévoyance collective Garantie « maintien de salaire » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui permet aux agents communaux de bénéficier en complément du statut d'une protection sociale indispensable en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Mr le Maire donne lecture du courrier émanant de la MNT par lequel la Commune est informée qu'une augmentation du taux de cotisation de ce contrat au 1^{er} janvier 2018 est nécessaire. A cet effet, il donne lecture à l'assemblée de l'avenant ayant pour objet « la Modification du taux de cotisation », taux fixé à 2,48 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire souscrit auprès de la MNT portant sur la modification du taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2018,

→ prend acte que le taux de cotisation est fixé à 2,48 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

→ charge Mr le Maire d'en informer le personnel communal.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	13				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

N° 52 – 09/2017 : Renouvellement du copieur mairie

A la suite d'une proposition de l'entreprise chargée de la maintenance du copieur de la Mairie, il a été décidé de procéder à une reprise du copieur en place, pour se doter d'un appareil plus performant et permettant la finition des copies, par agrafages ou pliage.

Le Conseil Municipal a pris acte.

N° 53 – 09/2017 : Remboursement de l'avance faite par un Elu pour l'achat de matériel effectué pour le compte de la Commune

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que Mr Patrick BORDAS, Maire-Adjoint, a effectué des achats pour le compte de la Commune et qu'il a été dans l'obligation d'en effectuer le règlement sur ses propres deniers pour la somme totale de 57,88 euros. Il y a donc lieu de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, au vu de l'énoncé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ décide de restituer à Mr Patrick BORDAS la somme totale de 57,88 euros correspondant au montant de l'avance qu'il a effectuée pour le compte de la Commune pour l'achat de :

- 1 store vénitien 25 Alu A635 Ecrû mat d'un montant de 57,88 € TTC (Référence facture n° 297646 émanant de LEROY MERLIN / ZAC du Moulin / Avenue Léonce Bourliaguet /19360 Malemort,

✓ dit que cette somme sera imputée à l'article 60632 « Fourniture de petit équipement » - Section de Fonctionnement – Dépenses sur le Budget Principal.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	13				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

N° 54 – 09/2017 : Conventions fixant les conditions d'intervention entre la Commune et diverses associations dans le cadre du temps d'activités périscolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 06 Juillet 2017, le Conseil Municipal a fait le choix de maintenir les rythmes scolaires à 4,5 jours avec les activités périscolaires regroupées sur le vendredi après-midi pour l'année scolaire 2017/2018.

Il ajoute que la municipalité fait appel à divers intervenants extérieurs, venant en renfort du personnel en poste, pour animer les divers ateliers mis en place permettant ainsi aux élèves d'accéder à des activités sportives, culturelles et artistiques.

A cet effet, Mr le Maire sollicite l'autorisation de signer des conventions fixant les conditions d'intervention des diverses associations et ou organismes tels que : Lou Loubatou Alsh, La Tulliste, Tulle Agglo, Profession sports, Signée Bricole, etc ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable quant à l'intervention d'associations et/ou organismes pour animer les ateliers mis en place le vendredi après-midi dans le cadre des activités périscolaires durant l'année scolaire 2017/2018,
- autorise Mr le Maire à signer les conventions correspondantes fixant leurs conditions d'intervention,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	13				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

N° 55- 09/2017 : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Mixte des eaux du Maumont

Mr le Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Mr le Maire, indique que le rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont a été communiqué dans son intégralité à l'ensemble du Conseil Municipal et qu'un des représentants de la Commune a présenté les principaux éléments de ce rapport et répondu aux questions éventuelles des Conseillers Municipaux.

Mr le Maire, a ajouté que ledit rapport était mis à disposition des élus et des administrés au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte.

**N° 56 – 09/2017 : Lancement de la procédure de
classement d'office dans le domaine public de la voie
desservant les 2 lots créés suite à l'aménagement de
l'extension du lotissement « Bussières »
au lieu-dit La Chassagne à St Mexant**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 41-04/2011 du 28 Avril 2011 l'assemblée a décidé de classer dans le domaine public communal l'accès qui dessert les 4 lots du lotissement de Mr Jacques BUSSIERES au lieu-dit « La Chassagne ». A cet effet, un acte notarié relatif à la cession des terrains correspondants a été signé le 12 Avril 2012 pardevant Maître Emmanuelle MARLIAC notaire associé de la SCP « Catherine DUBOIS-SALLON-Emmanuelle MARLIAC et Jean-Loup SALLON » titulaire de l'office notarial à Tulle avec Bureau annexe à St Clément.

Mr le Maire ajoute que le 23 mai 2012, Mr Jacques BUSSIERES a déposé en Mairie une demande de permis enregistré sous le n° PA 019 227 12 M0001 relative à l'aménagement d'un lotissement de 2 lots à usage d'habitation en extension de celui évoqué ci-dessus. A ce jour, les 2 lots sont vendus, les maisons d'habitation construites et les équipements desservant ces lots achevés.

Mr BUSSIERES sollicite, à cet effet, au même titre que sa demande effectuée en 2011, le transfert dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée Section C n° 1650 d'une superficie de 226 m² - dont il est resté propriétaire – représentant la voirie qui dessert les 2 lots dudit lotissement, et ce, à titre gratuit.

Mr le Maire fait savoir que ladite parcelle à usage de voirie est ouverte à la circulation publique et qu'elle réunit toutes les conditions pour être transférée dans le domaine public communal. En effet, les travaux de finition portant sur le revêtement définitif de cette voirie sont achevés et réalisés conformément aux prescriptions contenues dans l'arrêté d'autorisation de lotissement.

Mr le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer à propos de cette demande qui devra faire l'objet d'une enquête publique réalisée conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Mr le Maire précise en effet que « *L'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme prévoit, depuis le 1^{er} janvier 2016, que l'enquête publique préalable au classement des voies privées dans le domaine public communal est réalisé conformément aux dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), sous réserve toutefois de dispositions particulières figurant dans d'autres textes (article L 134-1 du CRPA).*

Or l'article R 318-10 du Code de l'Urbanisme est une disposition particulière qui prévoit que l'enquête publique préalable au classement des voies privées dans le domaine public communal a lieu conformément notamment à l'article R 141-4 du code de la Voirie Routière, ce dernier prévoyant qu'un arrêté du Maire désigne un commissaire enquêteur. C'est donc bien à l'autorité exécutive de la collectivité territoriale de désigner un commissaire enquêteur ».

**Le Conseil Municipal au vu de l'énoncé du Maire
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

→ accepte le principe de rétrocession, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée Section C n° 1650, au profit de la commune de St Mexant, à usage de voirie qui dessert les 2 lots créés suite à l'extension du lotissement de Mr Jacques BUSSIERES,

→ autorise le Maire à lancer la procédure d'enquête publique nécessaire, à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête, à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaire,

→ dit que Mr Jacques BUSSIERES, prendra en charge les frais liés à l'établissement de l'acte notarié et publicité foncière.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	13				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

**N° 57– 09/2017 : compte-rendu de la réunion du Centre
Communal d'Action Sociale du 22 Septembre 2017**

Les membres du Conseil d'administration ont arrêté les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents :

Mardi 19 décembre 2017 : repas de Noël, offert par la Commune, aux enfants de l'école.

Vendredi 22 décembre 2017 : goûter de Noël offert aux enfants de l'école par le CCAS selon les mêmes modalités que l'année passée.

Reconduction de la distribution des colis de Noël aux personnes ne pouvant assister au repas annuel ou pour celles qui sont hospitalisées ou placées en EHPAD.

Dimanche 14 janvier 2018 : Repas annuel offert par la Commune aux aînés; le menu a été retenu auprès du traiteur FRAYSSE de Corrèze.

Le Conseil Municipal a pris acte.

N° 58– 09/2017 : Questions diverses

Opération ramassage d'encombrants : décision a été prise de procéder à une collecte d'encombrants au porte à porte du 16 au 18 octobre courant. Cela concerne uniquement les déchets pouvant être manipulés par les agents communaux donc de taille et de poids raisonnables à l'exception des déchets ménagers, gravats, fluides et les déchets verts. Les administrés intéressés doivent s'inscrire au préalable auprès du secrétariat de mairie par téléphone ou par mail.

Recrutement d'un nouveau cuisinier à la cantine scolaire : Patrice MAURY précédent cuisinier ayant demandé sa mutation, c'est David GUILLAIN qui lui succède dans ses fonctions depuis le 1^{er} septembre.

Terra Curretia terre de Corrèze en latin (celle qui court) : Mr le Maire rappelle que cette association a pour objet « le développement et la vulgarisation du patrimoine local corrézien ».

Gille CHAVANT et Pascal DAUBERNARD qui ont créé cette association, dont l'idée est de Replonger dans le passé avec les moyens techniques d'aujourd'hui, animeront deux conférences « la Corrèze, dernière rivière sauvage » et « Tulle, 2000 ans d'histoire » Samedi 18 Novembre prochain à 20 h 30 à la salle polyvalente à St Mexant. Entrée libre et gratuite.

**Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2017
les délibérations suivantes ont été prises :**

Délibération n° 48 – 09/2017 : Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Délibération n° 50 – 09/2017 : Modification des Statuts de Tulle Agglo Communauté d'agglomération portant sur les domaines :

- Compétences obligatoires : modification de la compétence « développement économique » / « participation au développement du haut débit sur le territoire communautaire » comme suit : « développement du haut débit et du très haut débit sur le territoire communautaire »,
- Compétences facultatives : ajout de la compétence « contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) »

Délibération n° 51 – 09/2017 : Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire / Mutuelle Nationale Territoriale

Délibération n° 53 – 09/2017 : Remboursement de l'avance faite par un Elu pour l'achat de matériel destiné à la Commune

Délibération n° 54 – 09/2017 : Conventions fixant les conditions d'intervention entre la Commune et diverses associations ou organismes dans le cadre du temps d'activités périscolaires

Délibération n° 55 – 09/2017 : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont

Délibération n° 56 – 09/2017 : Lancement de la procédure de classement d'office dans le domaine public de la voie desservant les 2 lots créés suite à l'aménagement de l'extension du lotissement « Bussières » au lieu-dit « La Chassagne » à St Mexant

Membres du Conseil Municipal	Signature
CHEZE Marc Maire	
BORDAS Patrick 1^{er} Adjoint	
PEYRICAL Odile 2^{ème} Adjoint	
DUPAS Eric 3^{ème} Adjoint	
BLOYER Joëlle 4^{ème} Adjoint	
SOLEILHAVOUP Jean-Marc Conseiller Municipal	<i>Excusé pouvoir donné à Eric DUPAS</i>
VIERS Catherine Conseillère Municipale	
VAREILLE Marianne Conseillère Municipale	
THOMAS Patrick Conseiller Municipal	
BRISSAUD Nadine Conseillère Municipale	
GUILMARD-VAUJOUR Sandra Conseillère Municipale	<i>Excusée pouvoir donné à Patrick BORDAS</i>
MIRAT Denis Conseiller Municipal	
CHASSING Stéphanie Conseillère Municipale	
DELAGE Alain Conseiller Municipal	
BORDES Jocelyne Conseillère Municipale	

La séance est close à 21 h 40 mn